n° 61, novembre 2005

les bruits de la **forêt** méditerranéenne

la feuille & l'aiguille

Le manifeste des Aulnes, pp. 2 et 3

éditorial

En novembre, à Rabat (Maroc), se sont tenues deux réunions qui nous ont permis de jauger les démarches et la position de nos Associations à l'aune internationale. En effet, la FAO[1], à travers son Comité Silva Mediterranea, avait chargé le Plan Bleu[2] d'organiser avec le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la désertification (Maroc) un forum sur le thème « Secteur forestier méditerranéen et développement durable : défis, politique et gouvernance ». L'équipe du Plan Bleu, avec l'aide – entre autres, mais déterminante – de l'Association internationale forêts méditerranéennes, a donc réuni une quarantaine de personnes venant de presque tous les pays méditerranéens, ainsi qu'une bonne cinquantaine de collègues marocains.

Puis, juste après, s'est réuni le Comité Silva Mediterranea lui-même, réunion des représentants forestiers des gouvernements des pays du Bassin méditerranéen. Ce Comité se réunit, à peu près, tous les trois ans (les deux dernières réunions ont eu lieu à Rome, Italie en 2002 et à Antalya, Turquie en 1997).

Cela tombait bien pour Forêt Méditerranéenne, qui venait d'achever une phase décisive de ses « Etats généraux de la forêt méditerranéenne », dont nous parlons abondamment dans ce numéro.

Et bien également, pour l'Association internationale forêts méditerranéennes qui, dans le projet Recoforme, comme dans son programme 2006-2007, aborde la gestion des forêts dans leur dimension territoriale.

Nous avons pu nous rendre compte que nos Associations sont dans le peloton d'avant-garde en matière de conception du rôle de la forêt et de ceux qui la gèrent dans les territoires méditerranéens, sans dire pour autant qu'elles soient seules en tête du peloton. Les forestiers sortent de la forêt ; la décentralisation, la concertation, la gestion participative, le développement local, les usages multiples des espaces et de leurs productions marchandes et – surtout – non marchandes, entrent maintenant dans leurs préoccupations et dans leur langage.

Cela augure d'autant mieux du futur que, partout, en France, autour de l'Association française des eaux et des forêts et de quelques autres grandes associations amies (Groupe d'histoires des forêts françaises, Silva, Société forestière de Franche-Comté…) ou dans les pays voisins, on commence à se préoccuper sérieusement de l'indifférence de nos contemporains à l'égard de leurs forêts.

Dès lors, ce que l'Association française a su collectivement créer à l'Etang-des-Aulnes pourrait se reproduire et se généraliser autour de la Méditerranée. Ainsi, les forêts méditerranéennes se trouveraient moins oubliées du monde, et cesseraient d'être confondues avec les forêts tempérées, ou, pire, avec les forêts subtropicales sèches, comme ce fut le cas au dernier Congrès forestier mondial de Montréal (!)

Michel Bariteau, Mohamed L. Chakroun

1 - Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
2 - Association française liée au Plan d'action pour la Méditerranée – PAM – du Programme des Nations-Unies pour l'environnement – PNUE.

Trimestriel édité par l'association **forêt** *méditerranéenne*
14 rue Louis Astouin
13002 Marseille France
Tél. +33 (0)4 91 56 06 91
Fax +33 (0)4 91 91 93 97
Courriel : contact@foret-mediterraneenne.org
Internet : www.foret-mediterraneenne.org
Périodicité : trimestriel.
Prix au numéro : 1 €
Abonnement : 3 €
Directeur de la publication : Guy Benoit de Coignac
Rédaction : Denise Afxantidis, Jean Bonnier
Imprimerie Horizon
200, Av. de Coulin
13420 Gémenos
I.S.S.N. : 1155-2506
Commission paritaire : 72714

Etats généraux de la forêt méditerranéenne

320 participants selon les organisateurs, 310 selon la police !

L'association Forêt Méditerranéenne a rassemblé, tout au long de cette année, 310 personnes autour de la préparation et de la tenue des "Etats généraux de la forêt méditerranéenne" organisés dans le cadre de Foresterranée'05. Les différents séminaires préparatoires se sont déroulés dans plusieurs départements de la région méditerranéenne française, et pour conclure, les participants se sont retrouvés au Domaine départemental de l'Etang-des-Aulnes dans les Bouches-du-Rhône. Ce long et passionnant labeur, s'est donc achevé (mais pas tout-à-fait encore) avec une proposition de Manifeste pour la forêt méditerranéenne, qu'il va falloir maintenant porter, avec l'aide de tous, aux oreilles des élus et décideurs...

A Bedoin (Vaucluse), pour le 25e anniversaire de notre Association, nous avons (vous avez) dit que le moment semblait venu de « **dire** » la forêt méditerranéenne.

La sage et muette neutralité de Forêt Méditerranéenne qu'avaient voulue et maintenue nos anciens : Seigue, Illy et Balleydier, semblait devoir laisser tout doucement place à un peu plus d'affirmation.

Le principe était, et demeure, que ce que sont censées faire les différentes institutions n'a qu'à être mis à la disposition du plus grand nombre et n'a pas à être « doublonné ».

Moyennant quoi, l'Association Forêt Méditerranéenne a vu, depuis vingt-sept ans, se créer de nombreux organismes publics et privés, se développer les quelques institutions qui existaient alors, et tous accomplissant très bien leur mission. Elle s'est efforcée de rendre compte, du mieux qu'elle a pu, des activités des uns et des autres.

Mais malheureusement nous avons vu dans le même temps que tout ce monde n'a su se donner ni le fil directeur d'une action coordonnée, ni concevoir le ton commun pour parler de l'objet dont il partage la passion : la forêt méditerranéenne.

L'Association Forêt Méditerranéenne y a consacré toute une année, avec l'aide financière du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, de l'Etat, des Conseils généraux des Bouches-du-Rhône, du Var, de Vaucluse, des Pyrénées-Orientales, de l'Office de développement agricole et rural de Corse, et avec la collaboration de nombreux partenaires techniques et de très nombreuses personnes qui ont apporté leur propre passion et celle de leur organisation.

C'est ce que résume le « Manifeste des Aulnes » dont le projet occupe les deux pages intérieures.

Ce texte pourra encore être enrichi des apports de chacun (vous avez jusqu'au 31 janvier 2006 pour nous répondre), avant qu'il ne soit définitivement proposé. Puis nous l'adresserons à l'ensemble des élus et décideurs en charge des espaces naturels et forestiers méditerranéens. L'appui de vous tous sera alors très utile pour porter ce texte, et qu'il puisse conduire à des propositions opérationnelles.

Forêt Méditerranéenne

Photo P. Avias

Le manifeste des Aulnes sur la forêt méditerranéenne

Le texte complet du manifeste, issu des "Etats généraux de la forêt méditerranéenne"

lire p. 2 et 3

Le manifeste des Aulnes

La forêt méditerranéenne : un modèle

A l'issue des « Etats généraux de la forêt méditerranéenne » qui se sont tenus en 2005, dans toutes les régions méditerranéennes françaises, et conclus au Domaine départemental de l'Etang des Aulnes à Saint-Martin-de-Crau dans les Bouches-du-Rhône, les participants ont approuvé l'idée de mettre en débat le manifeste suivant, qui devra, dans le mois qui suit, s'enrichir des apports du plus grand nombre de personnes qui s'estiment concernées par le devenir des forêts méditerranéennes. Il devrait notamment se décliner dans les mois à venir en politiques publiques, en propositions opérationnelles, voire en prescriptions pour une réorganisation des procédures et une adaptation des moyens.

A.- La forêt méditerranéenne présente, malgré la variété des contextes locaux, des spécificités, tant écologiques que culturelles ou économiques, qui lui ont donné, depuis longtemps, un caractère multifonctionnel. Point 1

B.- A la faveur notamment des changements climatiques, ces caractéristiques méditerranéennes sont vraisemblablement amenées à s'étendre à de nouveaux territoires, accentuant la nécessité de définir et de mettre en œuvre une politique forestière adaptée, « modèle » pour un nombre croissant de forêts françaises du siècle à venir et, peut-être aussi, pour les autres. Points 2, 3 et 4

C.- Une politique spécifique et globale, contractuelle et durable, doit être mise en place sous l'impulsion de l'Etat et des Collectivités territoriales. Elle ne devra plus être centrée uniquement sur la protection contre les incendies, qu'il convient cependant de soutenir et d'améliorer, mais elle sera assise sur une logique plus active de gestion multifonctionnelle et de diversification des démarches de valorisation, quelles qu'elles soient. Points 5, 6 et 7

D.- Cette stratégie globale concertée, concernant la région méditerranéenne tout entière, devra être définie et mise en œuvre par une coopération des organismes institutionnels, territoriaux et techniques existants. Cela imposera peut-être une redéfinition des rôles de chacun, assurant une meilleure lisibilité des moyens alloués, ainsi qu'une transversalité plus grande des actions. Point 8

E.- Il sera en particulier indispensable de décliner les axes, outils et moyens mis en place au sein des nouvelles organisations territoriales, en permettant notamment l'articulation entre l'échelle des massifs forestiers et les autres échelles de territoires et de projets. Points 9 et 10

F.- Les recherches, fondamentale et appliquée, la formation ainsi que la coopération internationale devront également être développées, car elles constituent des éléments essentiels de la politique à venir. De même la communication, l'animation et la sensibilisation, à toutes échelles, devront être accentuées. Points 11, 12, 13, 14 et 15

A - Spécificités et multifonctionnalité

1 – Les forêts méditerranéennes françaises qui se développent sur quatre régions : Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et sud de Rhône-Alpes (Drôme et Ardèche), et sur quinze départements, présentent des caractéristiques qui les distinguent des forêts françaises sous climat tempéré.
Ces caractéristiques sont de divers ordres :
– géographiques et écologiques : le climat méditerranéen* caractérisé par un fort déficit pluviométrique estival, une seule saison chaude et sèche ainsi qu'une seule saison humide et froide, a conduit les végétaux à une sévère et spécifique adaptation, y compris dans les montagnes des mêmes régions (Alpes, Cévennes, Pyrénées-Orientales, Corse…),
– historiques et humaines : c'est précisément dans les régions méditerranéennes que l'Homme actuel (dès le néolithique) s'est installé en priorité ; les forêts méditerranéennes ont toujours été le cadre de la vie humaine depuis leur réapparition après la dernière glaciation. La riche histoire du Bassin méditerranéen a vu se succéder des périodes de flux et de reflux des Hommes et des espaces naturels, pour conduire à la situation actuelle ; celle-ci n'est que transitoire suivant les pays, les régions et leur situation locale.

** Outre dans le Bassin méditerranéen, le climat méditerranéen se rencontre également en Australie du Sud-Est et du Sud-Ouest, en Afrique du Sud (région du Cap), dans le centre du Chili et en Californie (Mexique et Etats-Unis d'Amérique).*

B - Un modèle pour les forêts françaises du XXIe siècle

2 - Aujourd'hui, en France méditerranéenne, se termine une phase de cette évolution caractérisée par l'état très avancé de l'exode rural et par une métropolisation très dynamique sur le littoral et dans les principales villes : les forêts trouvent là la justification de leur définition étymologique qui est « les espaces du dehors ». Les perspectives, pour le quart de siècle qui s'ouvre, sont vraisemblablement l'achèvement de la citadinisation de la société, l'accroissement du décalage entre la vie des hommes et la gestion de la nature, et un changement achevé de statut de l'espace rural d'un espace de production (agriculture, élevage, bois, gibier) vers un espace de délectation et de loisirs.

3 – Ainsi, comme par le passé, les forêts méditerranéennes, sans doute davantage que les autres forêts de France, vont voir confirmé et accru leur caractère multifonctionnel, dans lequel, malheureusement, on n'a pas encore trouvé de solution à la rémunération des fonctions non marchandes. C'est par une gestion adaptée que l'on pourra garantir le développement de chacune des fonctions des forêts méditerranéennes : la production de bois et de bien divers, la promotion de la biodiversité et des paysages, la protection des écosystèmes, l'accueil des publics...

4 – Par ailleurs, les hypothèses de changements climatiques se confirmant peu à peu, on commence à constater un déplacement vers le nord tempéré des caractères méditerranéens du climat, de la flore et de la faune. Les forêts méditerranéennes sont donc apparemment appelées à s'étendre et à intéresser de nouveaux territoires, non seulement pour des raisons climatiques et écologiques, mais aussi en raison de l'évolution des sociétés dans les autres régions. Les liens des espaces forestiers méditerranéens à la société seront donc de plus en plus forts au regard des flux touristiques diversifiés et de l'accroissement constant de la population dans ces régions.

**Vous pouvez encore nous envoyer vos réactions et remarques sur la déclaration des Aulnes jusqu'au 31 janvier 2006 :
sur notre site www.foret-mediterraneenne.org, rubrique "Evénements" ; par courriel : contact@foret-mediterraneenne.org,
par courrier au 14 rue Louis Astouin 13002 Marseille ou par fax au 04 91 91 93 97.
A l'issue de cette consultation, nous proposerons le texte définitif de la Déclaration.**

sur la forêt méditerranéenne

pour les forêts françaises du XXIe siècle

C - La nécessité d'une politique spécifique, mais globale

5 – Voilà pourquoi il est souhaité que soit étudiée, débattue et promulguée une politique particulière pour les forêts méditerranéennes qui permette des pratiques techniques, administratives et budgétaires adaptées. Ceci devrait incomber à l'Etat, en tant qu'il demeure garant des politiques des forêts, de l'environnement, de la sécurité publique, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'aménagement du territoire, ainsi qu'aux Conseils régionaux (et à l'Assemblée territoriale de Corse) et aux Conseils généraux, tant ils partagent aujourd'hui et partageront demain de compétences avec l'Etat. L'importance de la forêt privée devra être clairement prise en compte dans cette politique globale, de même que le développement de la compétitivité des entreprises et filières liées de près ou de loin à la forêt.

6 – La politique forestière souhaitée devra, bien évidemment, intégrer le paramètre de défense contre les incendies, mais pour atteindre cet objectif légitimement prioritaire, elle devra se recentrer sur une logique volontariste de prévention, de gestion par projets (politique contractuelle) ainsi que sur une diversification des démarches de valorisation durable. Un des principes directeurs de la défense des forêts contre l'incendie devrait être que chaque grand incendie représente la sanction d'une prévention insuffisante et/ou erronée, et qu'il faudrait, les jours de grand danger, une mobilisation encore plus exceptionnelle pour arrêter les feux naissants (information, communication, dissuasion). Les coûts de lutte et de protection des interfaces ont de toute manière atteint aujourd'hui des seuils tellement importants que ce recentrage s'imposera, de fait, à la collectivité, ne serait-ce que par nécessité économique. Par ailleurs, une forêt gérée et valorisée reste la meilleure solution durable de prévention des incendies.

7 – L'ambiguïté qui règne jusqu'à maintenant entre les espaces forestiers, gérés en tant que tels (depuis les pelouses jusqu'aux peuplements les plus arborés et les plus denses), et les espaces boisés habités, qui relèvent de l'urbanisme et non de la foresterie, devra également être levée, en s'appuyant notamment sur les nouvelles règles d'urbanisme et les plans de prévention des risques d'incendie. Les objectifs et outils de gestion, de protection et de valorisation de ces deux types d'espaces ne devront pas être antagonistes, mais clairement complémentaires, dans un souci de multifonctionnalité et de durabilité.

D - Une politique stratégique définie et mise en œuvre par tous

8 – Pour tout cela, il est demandé que soit créée une Délégation interministérielle pour la forêt méditerranéenne qui ne se limite pas aux aspects de défense des forêts et des espaces naturels contre l'incendie (DFCI), mais qui assure, pour les services des départements ministériels concernés, une action cohérente adaptée à l'ensemble forêts-territoires-produits, dans toutes ces dimensions économiques, écologiques et sociales. Face à celle-ci, est également souhaitée une structure « Interterritoriale » regroupant les Conseils régionaux (et l'Assemblée territoriale de Corse) et les Conseils généraux, permettant à ces Collectivités territoriales de concevoir, en partenariat avec l'Etat, une politique de nature à orienter les Contrats de plans ou les autres mesures publiques. Enfin, le Conseil d'orientation de la forêt méditerranéenne, actuellement consacré uniquement aux questions de DFCI, devrait voir sa composition et son mode de fonctionnement renouvelé et dynamisé en vue de regrouper et de s'appuyer le plus possible sur les protagonistes existants concernés par la connaissance, la gestion, la valorisation et la protection des forêts méditerranéennes. Sur la base d'une concertation entre ces trois organismes pourrait alors se concevoir une politique stratégique de la forêt méditerranéenne française tout entière qui puisse prendre en compte les problématiques de l'ensemble des acteurs concernés, au-delà même des limites territoriales ou institutionnelles. La répartition des compétences, l'élaboration des grands objectifs communs, des actions à mener et des moyens alloués pourront être précisés lors de cette concertation.

E - La déclinaison territoriale des axes de la politique - massifs et autres échelles

9 – C'est aujourd'hui, dans les structures territoriales**, que tendent à se mettre en œuvre, localement, les actions en direction de la forêt méditerranéenne. Une bonne articulation entre les découpages territoriaux pris en compte par ces structures, et les découpages naturels des massifs forestiers doit être réalisée, afin que l'action forestière demeure cohérente et que la sphère forêt-produits forestiers bénéficie effectivement des mesures politiques méditerranéennes conçues comme évoqué ci-dessus. Celles-ci seraient alors mises en œuvre par les structures locales dans le cadre de contrats de territoire. Pour cela, elles devraient donc disposer de moyens dédiés à la gestion, aux types de valorisations et à la protection des massifs forestiers qu'elles englobent, pour ne plus être contraintes à des pratiques complexes de constitution des budgets de leurs projets.

10 – Cela implique que, dans ces structures intercommunales on trouve des élus et du personnel technique concernés, compétents et formés à la conduite de projets. Les massifs forestiers, qui représentent 30 à 40 %, voire davantage, des surfaces totales, devront trouver leur place dans les différents projets de territoire et leurs outils opérationnels (Contrat de plan Etat-Région, Contrat d'agglomération, Contrat d'objectifs, Contrat de Pays, Charte de Parc naturel régional, Charte forestière de territoire, Schéma de cohérence territoriale…), aux côtés des thématiques agricoles, environnementales et touristiques. La mise en cohérence des échelles de massifs forestiers et des autres découpages administratifs et territoriaux doit être fondée sur l'analyse des problèmes et sur l'identification des acteurs. Elle doit se traduire par la constitution d'un partenariat au sein d'une structure de pilotage et d'animation du projet. Ainsi pourront être mobilisés et associés les partenaires et les acteurs concernés, notamment les propriétaires particuliers qui possèdent les trois quarts des forêts, mais aussi les organismes, entreprises et associations diverses qui exercent leurs activités dans les forêts méditerranéennes (gestion, valorisation économique, pastoralisme, loisirs/tourisme, chasse, naturalisme, randonnée…).

*** Communautés de communes, d'agglomération, urbaines, pays, syndicats mixtes, parcs naturels régionaux…*

F - Recherche, formation, coopération internationale. Animation, sensibilisation

11 – Pour des raisons historiques, la recherche sur les espaces naturels et forestiers méditerranéens n'a pas connu un très grand développement : la défense contre les incendies y a été préférée à la sylviculture. L'écologie, qui a pour une bonne part été créée en région méditerranéenne (Flahault, Emberger, Quézel), a vu ses moyens diminuer. Quant aux sciences sociales : histoire, ethnologie, sociologie, géographie, économie, elles n'ont jamais été encouragées dans le domaine qui nous occupe. Or, comme on l'a dit plus haut (§ 4), les forêts méditerranéennes sont l'avant-garde de l'évolution des autres forêts de France. Le développement de la recherche ne serait donc pas utile qu'aux seules régions méditerranéennes, mais à tout le pays (exemples des compensations environnementales pour les « services » rendus par la forêt sur le cycle de l'eau, le stockage du carbone ou encore la qualité de l'air). Il est souhaité que les centres de recherche méditerranéens (CNRS, INRA, Cemagref, laboratoires des Universités...), reçoivent les moyens de développer de manière coordonnée leurs travaux sur les forêts méditerranéennes, dans tous les domaines, y compris les sciences sociales, en coopération étroite avec les partenaires techniques et institutionnels.

12 – Corrélativement, les enseignements supérieurs touchant de près ou de loin à la connaissance, la gestion ou la protection des espaces naturels et forestiers méditerranéens, devraient être repérés, aidés et invités à se concerter sur leurs programmes et leurs modules afin d'accroître leur efficacité. Si les personnels de fonction forestière ou sylvicole gagneraient sûrement à recevoir des compléments de formation en écologie méditerranéenne ou en sciences sociales, a fortiori les spécialistes naturalistes, économistes ou sociologues devraient de même bénéficier de connaissances dans les domaines de l'aménagement, de la gestion et de la valorisation des forêts de nos régions.

13 – Les efforts de recherche et d'enseignement, nécessaires à la mise en œuvre des stratégies d'ensemble comme des politiques locales, permettront, en outre, de développer des techniques sylvicoles mieux adaptées aux milieux et aux besoins, y compris des pratiques radicalement innovantes. Ainsi devrait naître une nouvelle ingénierie écologique proposant de nouveaux itinéraires techniques.

14 – Les forêts méditerranéennes de la France ne sont cependant qu'une petite partie des forêts du Bassin méditerranéen. Une coopération internationale accrue avec les pays voisins où les niveaux de connaissance et de technique sont parfois supérieurs au niveau français, ou avec des pays moins proches, d'où s'expriment des demandes d'appui technique, ne peut que renforcer les savoir-faire de la France méditerranéenne. Une organisation telle que souhaitée dans ce manifeste permettrait de mobiliser pour la coopération, les compétences que l'on trouve dans la région méditerranéenne tout entière, pour que les actions de coopération décentralisée d'initiative locale, régionale ou autre voient leur efficacité accrue.

15 – Comme cela est affirmé dans ce Manifeste, les projets forestiers en zones méditerranéennes sont par nature multifonctionnels, et nécessitent la concertation de nombreux partenaires. Certains d'entre eux sont aujourd'hui bloqués uniquement en raison d'un déficit de moyens humains en animation, en communication et en sensibilisation, en direction des élus, mais aussi des partenaires techniques ou de la population. La politique stratégique souhaitée devra prendre clairement en compte cette nécessité spécifique en moyens d'animation dans les projets.

de feuille en aiguille

salons

Du 9 au 12 février 2006
Verone (Italie)
Salon Bioenergy World 2006
Contact : Bioenergy Evénements et services Tél. : 03 84 86 89 30
Mél : info@bees.biz
Internet : www.bees.biz

Du 8 au 10 juin 2006
Bilbao (Espagne)
Forexpo : salon européen de la sylviculture et de l'exploitation forestière
Contact : Forexpo GIE 6 Parvis des Chartrons 33075 Bordeaux cedex
Tél. : 05 57 85 40 18
Fax : 05 56 81 78 98
Mél : info@forexpo.fr
Internet : www.forexpo.fr

expos

Jusqu'au 9 mai 2006
Arboretum de Roure (06)
Expo "No-Made 2005 à l'arboretum d'altitude de Roure : une balade mêlant art et nature"
Contact : Arboretum de Roure
Tél. : 04 93 35 00 50
Mél : michele.ramin@libertysurf.fr
Internet : www.arboretum-roure.org

rencontres

Le 28 janvier 2006 - Paris (75005)
Journée d'étude "Forêt et pollution"
Contact : Institut d'histoire moderne et contemporaine 45 rue d'Ulm 75005 Paris Tél. : 01 44 32 31 52
Fax : 01 44 32 30 44
Mél : ghff@ens.fr

Le 7 février 2006 - Montpellier (34)
Rencontre annuelle « Géographie des risques » : la cartographie des risques naturels
Contact : Laboratoire Gester, BRED 203, Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5
Tél. : 04 67 14 55 48
Mél : georisque@univ-montp3.fr

Du 6 au 7 avril 2006 - Bordeaux (33)
Colloque international : Prévention des feux de forêt : synergie des démarches prévision, prévention, limitation
Contact : Groupe Préventique 68 Cours de la Martinique 33000 Bordeaux Tél. : 05 57 87 45 66
Fax : 05 57 87 45 64
Mél : diffusion@preventique.org
Internet : www.preventique.org

Cette page est la vôtre, n'hésitez pas à nous adresser toutes les informations concernant vos rencontres, vos stages, vos petites annonces, etc...

Et aussi, retrouvez toute l'actualité des espaces naturels et forestiers méditerranéens sur notre site, rubrique **"la forêt bouge"**.
Cette rubrique est mise à jour régulièrement
www.foret-mediterraneenne.org

A lire...

Viennent de paraître ....

Numéro spécial "Les feux de forêt dans les régions à climat méditerranéen", *Forêt Méditerranéenne*, Tome XXVI, n°3

Avec la collaboration du Conservatoire du littoral et grâce à l'aide, outre de nos financeurs habituels, de la Fondation Procter & Gamble pour la protection du littoral, la revue *Forêt Méditerranéenne* vient de publier les actes de la table ronde internationale organisée en octobre 2004 sur le thème des feux de forêt dans les régions à climat méditerranéen. Plusieurs experts étrangers y apportent l'expérience de leur pays en matière de :
– écologie du feu et impact sur la biodiversité,
– aménagement et gestion des écosystèmes soumis au feu.

72 pages, en couleur, 15 € le numéro (ou dans le cadre de l'abonnement 2005 à la revue).*

... et aussi le dernier numéro de 2005 de *Forêt Méditerranéenne*, Tome XXVI, n°4

Ce numéro comprend des articles sur des thèmes variés :
– la subéraie de la Maâmora au Maroc,
– la valeur économique totale de la forêt méditerranéenne française,
– les climats pluviométriques et thermiques en région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec quatre cartes A3 en couleur,
– la sylviculture du pin d'Alep des Aurès en Algérie,
– la désertification en Méditerranée,
– la protection des forêts contre l'incendie dans les Pyrénées-Orientales,
– la propriété forestière privée en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

72 pages, noir et blanc, 4 cartes couleurs encartées, 12 € le numéro (ou dans le cadre de l'abonnement 2005 à la revue).*

* Il est encore possible de souscrire l'abonnement à la revue *Forêt Méditerranéenne* pour 2005, vous recevrez alors les quatre numéros de l'année, dont les deux cités ici, pour le prix de 38 €.

Du 13 au 15 septembre 2006
Bordeaux (33)
Colloque international "L'eau et la forêt : XIIIe-XXIe siècle"
Contact : Groupe d'histoire des forêts françaises 45 rue d'Ulm 75005 Paris
Tél. : 01 44 32 31 52
Fax : 01 44 32 30 44
Mél : ghff@ens.fr

formations

Formations Fogefor :
- du 6 au 10 février 2006 à Montpellier (34)
Je gère le milieu naturel et la forêt pour produire des truffes
- d'avril à novembre 2006 - 8 jours + voyage d'étude dans l'Hérault
J'apprends à gérer une forêt
Le calendrier complet des journées et stages est disponible auprès de :
Association Arbres-Formations, CRPF 378, rue de la Galéra Parc Euromédecine 1 34090 Montpellier cedex 5
Tél. : 04 67 41 68 10
Fax : 04 67 41 68 11
Courriel : arbres.formations@crpf.fr

Le Centre Forestier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose des formations
dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue : métiers de la forêt et élagage. Les formations ont lieu sur place, en France ou à l'étranger.
Plus d'informations :
Internet : www.forestier.org
Tél. : 04.90.77.80.01
Fax : 04.90.77.84.09

Les formations de l'Atelier technique des espaces naturels
Cent propositions de formation : de l'aménagement à la gestion des milieux naturels, de la communication aux nouvelles technologies, de l'administration à la réflexion sur le travail avec des partenaires (logiques des acteurs).
Catalogue à consulter sur internet : www.formation.espaces-naturels.fr

Une vingtaine de formations ouvertes aux propriétaires
Le catalogue des formations 2006 de l'IDF est disponible
Contact : IDF Formation 23 Avenue Bosquet 75007 Paris
Tél. : 01 40 62 22 80
Fax : 01 45 55 98 54
Mél : formation@association-idf.com
Internet : www.foretpriveefrancaise.com rubrique Formations

Le Centre de formation professionnelle forestière (CFPF) propose ses formations pour 2006
Contact : CFPF BP n°7 26780 Châteauneuf-du-Rhône
Tél. : 04 75 90 77 33
Fax : 04 75 90 77 42
Mél : cfpf@drome.cci.fr
Internet : www.cfpf.org

Ce numéro a été publié avec l'aide du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil général des Bouches-du-Rhône